

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

**Délibération N° 05-03-2026 / N°17**

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 98

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Dominique Verdell, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureau, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrende

**Titre de la délibération : Cession d'une parcelle cadastrée section A 1206 située à Duisans au profit de M./Mme Cuvillier (avec possibilité de substitution) – Fixation du prix de vente**

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;
- l'avis du service des Domaines en date du 17 septembre 2025 estimant la valeur vénale du bien à 64 600 € ;

**Considérant :**

- que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle cadastrée section A 1206, d'une superficie de 761 m<sup>2</sup>, située sur la commune de Duisans allée des Coquelicots ;
- que cette parcelle relève du domaine privé communautaire ;
- que le terrain présente une configuration particulière et un dénivelé important ;
- que cette configuration impose la réalisation de sous-bassement et d'ouvrages de soutènement destinés à maintenir les terres des parcelles situées en surplomb, générant un surcoût significatif pour tout projet de construction ;
- que ces contraintes techniques affectent directement la valeur vénale réelle du bien ;
- que ce terrain est proposé à la vente depuis plus de 8 ans sans qu'aucune cession n'ait pu aboutir au prix estimé ;
- que M./Mme Cuvillier ont formulé une offre d'acquisition à hauteur de 60 000 € net vendeur ;
- que l'avis du service des Domaines constitue une estimation qui ne lie pas la collectivité, laquelle peut s'en écarter par décision motivée et conforme à l'intérêt communautaire ;

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de ne pas suivre l'avis du service des Domaines pour les motifs exposés ci-dessus ;

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section A 1206, d'une superficie de 761 m<sup>2</sup>, située à Duisans allée des Coquelicots ; au profit de M et Mme Cuvillier (avec possibilité de substitution) ;
- fixe le prix de vente à 60 000 € net vendeur ;
- précise que l'ensemble des frais liés à la vente (frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur ;
- autorise le Président à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communautaire.



Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10 /03/2026 et publication ou notification du 10 /03/2026

